

Séance du vendredi 1<sup>er</sup> avril 2022 à 20h

---

L'an deux mille vingt-deux, le premier avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Dietwiller,

Sous la présidence du Maire, Christian FRANTZ

Etaient présents : Mme Pierrette KEMPF, M. Alain MORILLON, Mme Raymonde SEILER, M. Richard LIEBY, adjoints  
M. Claude SCHULLER, Mme Dominique RISTORCELLI, M. Michel BOBIN, Mme Emmanuelle BONDUELLE, Mme Elodie DEMARE, M. Charles KREMPPER, Mme Elodie GERUM, conseillers municipaux

Absents excusés :

M. Benoit ROELLINGER, procuration à Mme Elodie GERUM

Absents excusés sans procuration : M. André BECK, Mme Eléonore JEAN DIT PANNEL,

En présence de ... *néant*

Secrétaire de séance : Annie DEVEY

Convocation du 25 mars 2022

---

### **9. Presbytère – restauration**

En Alsace-Moselle, le Droit Local des Cultes attribue une salle de réunion au Conseil de Fabrique. La commune de Dietwiller pourrait poursuivre la rénovation complète de son presbytère.

S'agissant d'argent public, le Conseil Municipal émet la condition :

- de gérer les réservations de la salle de réunion à la mairie,
- avec priorité d'utilisation aux usages du culte et au Conseil de Fabrique pour ses réunions statutaires.

#### **Proposition pour les 2 conseils :**

Périodiquement (Fin octobre et fin avril – à préciser), le Conseil de Fabrique remet au secrétariat de la Mairie le tableau de ses réservations pour le semestre suivant (ou pour l'année suivante – à discuter).

La salle pourra être mise également à disposition de tout habitant ou toute association de Dietwiller durant les tranches horaires restantes ; La gestion des réservations se fait au secrétariat de la Mairie.

Périodiquement (chaque fin de mois – à discuter), le secrétariat de la mairie remet un état des réservations enregistrées en plus de celles du Conseil de Fabrique et du culte, au Conseil de Fabrique.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal donne un accord de principe sur ce mode de gestion et attend la réponse du Conseil de Fabrique. Une convention sera proposée au Conseil Municipal et au Conseil de Fabrique.

Certifié exécutoire -Le Maire -Christian FRANTZ  
Transmis à la sous-préfecture le 05/04/2022

